



16ème législature

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Question N° : 18658 | De Mme Maud Petit (Non inscrit - Val-de-Marne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Santé et prévention | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique > professions de santé | Tête d'analyse > Rôle des gynécologues médicaux dans le suivi des femmes dans leur parcours IVG | Analyse > Rôle des gynécologues médicaux dans le suivi des femmes dans leur parcours IVG. |
| Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Maud Petit attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'accompagnement des femmes dans leur parcours d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Le 8 mars 2024, la liberté pour les femmes de recourir à l'IVG était inscrite dans la Constitution. Un acte fort, historique, adopté à une très large majorité par les parlementaires réunis en Congrès à Versailles. Mais tout cela ne doit pas faire oublier qu'avorter n'est pas un acte anodin. Il s'agit d'un acte marquant dans la vie d'une femme qui peut s'avérer traumatisant et avoir de lourdes conséquences physiques et psychiques pour la personne si elle n'a pas été correctement accompagnée. Mme la députée est convaincue que l'accompagnement des femmes envisageant d'avoir recours ou ayant eu recours à l'interruption volontaire de grossesse est essentiel pour le bien-être de celles-ci. Or selon le planning familial, ce ne sont pas moins de 130 centres d'IVG qui ont fermé leurs portes en l'espace de quinze ans. À cela s'ajoute l'importante baisse du nombre de gynécologues médicaux sur le territoire qui a diminué de 58 % entre 2007 et 2023, passant de 1945 à 816. Sur ce sujet, Mme la députée rappelle également la très forte inégalité territoriale quant à l'accès des Françaises à ces médecins spécialistes. Aujourd'hui, pas moins de onze départements n'ont, en effet, aucun gynécologue médical. Certes, depuis 2003, date du rétablissement de la spécialité avec la création du diplôme d'études spécialisées de gynécologie médicale, plus de 1 000 nouveaux gynécologues médicaux ont été formés ou sont en cours de formation. Mais cela reste très insuffisant. Ces arrivées ne compensent pas le nombre important de départs en retraite. Or dans le cas précis de la prise en charge, l'accompagnement et le suivi d'une femme lors d'une IVG, mais aussi dans bien d'autres domaines (diagnostic et traitement de l'endométriose, dépistage précoce d'un cancer et suivi après cancer, prévention et traitement des infections sexuellement transmissibles, accompagnement de la ménopause...) les gynécologues médicaux jouent un rôle essentiel. Mme la députée s'inquiète donc de la forte diminution du nombre de ces gynécologues médicaux, maillon essentiel pour un suivi efficace de la santé des femmes tout au long de leur existence. Elle l'interroge afin de connaître les mesures qu'il compte prendre afin que soient formés ces médecins spécialistes en nombre suffisant pour assurer la prévention, le suivi régulier, l'accompagnement spécifique, indispensables à la santé des femmes.